



Procès-verbal du conseil municipal

Mardi 8 juillet 2025 à 18h30

Mairie de Huriel – Salle du conseil



Le conseil municipal d'Huriel s'est réuni le mardi huit-juillet-deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, à la mairie d'Huriel, dans la salle du conseil, sous la présidence de monsieur ABRANOWITCH Stéphane, maire, en suite de la convocation en date du premier-juillet-deux-mille-vingt-cinq.

Présents : 17

- Mr Stéphane ABRANOWITCH
- Mme Pauline AVELINE
- Mr Alain BLONDRON
- Mr Frédéric BONEMAISON
- Mr Gérard BOURICAT
- Mme Samantha BOUTET
- Mr Jean-Elie CHABROL
- Mme Sandrine DEFFONTIS
- Mr Antoine DESGRANGES
- Mr Serge DUMONT
- Mme Véronique GODET
- Mr Serge LAURENT
- Mme Christelle MAUME
- Mme Corinne NAQUET
- Mme Elodie OGAR
- Mr Jean-Pierre PENAUD
- Mr Stéphane REMY

Procurations : 6

- Mme Marie-Line GIRARD pour Mme Samantha BOUTET
- Mme Caroline GRATIAN pour Mr Stéphane ABRANOWITCH
- Mr Mathieu MAGNIERE pour Mr Jean-Pierre PENAUD
- Mme Elise MELSEN pour Mr Serge DUMONT
- Mme Delphine SUREAU pour Mme Pauline AVELINE
- Mr Pierre VALLOCHIA pour Mr Jean-Elie CHABROL

Absents : Néant

Mme Samantha BOUTET est désignée secrétaire de séance et en accepte les fonctions (article L.2121-15 du CGCT).

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h30, s'assure des présences, des pouvoirs et présente l'ordre du jour.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 juin 2025	4
Programmes d'investissement	4
Modification du contrat RCVCB	4
Rénovation de la gendarmerie	5
Travaux d'aménagements et d'accessibilité	5
Rénovation énergétique.....	6
Plan de financement	8
Décision	9
Habitat partagé & salle communale.....	9
Recomposition du conseil communautaire	12
Répartition selon droit commun	13
Répartition si accord local à 31 conseillers	13
Décision.....	13
Enfance	14
Tarifs de la cantine et du goûter	14
Alternative alimentaire.....	14
Ressources humaines	15
Accroissement temporaire d'activité	15
Divers	15
Bilan SICTOM	15
Travaux réalisés :	15
Abri bus de Fareilles	15
Robot tondeuse pour l'entretien du stade	15
Agenda	16

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 juin 2025

Ce procès-verbal était consultable en ligne via l'environnement numérique dédié au conseil municipal auquel ont dorénavant accès l'ensemble des élus.

Le procès-verbal du conseil municipal du 3 juin 2025 est adopté à l'unanimité (DEL25070800)

Programmes d'investissement

Modification du contrat RCVCB

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le contrat RCVCB qui unit la commune d'Huriel et le département de l'Allier pour la réalisation de travaux subventionnés à hauteur de 900 000 euros prendra fin en 2027.

Ces actions ont notamment permis la restauration du donjon de la Toque, la réalisation de la boulangerie sur la place de la Toque et la construction du restaurant qui a ouvert ses portes à la fin du mois de mai.

Sont en cours d'élaboration la rénovation et l'extension de la salle des fêtes afin de pouvoir constituer l'appel d'offre dès le début de l'année 2026 afin de pouvoir commencer les travaux avant la fin de cette même année.

Monsieur le maire indique également à l'assemblée que le projet de construction d'un pôle culturel, en partenariat avec la communauté de communes du Pays d'Huriel ne sera raisonnablement pas réalisé dans les délais escomptés.

Il propose de soumettre au conseil départemental un avenant au contrat RCVCB dans lequel la rénovation de la gendarmerie se substitue à la création du pôle culturel. Monsieur le sous-préfet de Montluçon a fortement soutenu le projet de rénovation de la gendarmerie en attribuant la somme de 252 529 euros au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. L'inscription de cette action dans le RCVCB permettrait de recevoir les aides initialement prévues pour la réalisation du pôle culturel d'un montant de 89 232,00 €. A défaut, cette aide serait perdue avec la fin du contrat qui sera antérieure à toute capacité de réalisation du pôle culturel.

Année	Dépense	Opération	Orientation	Montant HT	Département	Etat	Région	Commune	Autres
2022	Restauration du donjon de La Toque	530	Cadre de vie	355 222,00 €	99 089,72 €	145 156,00 €	65 409,00 €	45 567,28 €	
2023	Aménagement d'une boulangerie	579	Vitalité	417 000,00 €	145 950,00 €	92 330,00 €	32 000,00 €	146 720,00 €	
2024	Construction de 10 logements	583	Habitat	1 222 850,00 €	200 000,00 €				1 022 850,00 €
2024	Salle commune partagée	583	Vitalité	374 490,00 €	124 780,48 €	100 000,00 €	60 850,00 €	88 859,52 €	
2025	Pôle socio-culturel	5xx	Vitalité	0,00 €					
2025	Mise aux normes de la salle des fêtes	593	Vitalité	712 200,00 €	213 660,00 €	249 270,00 €	78 342,00 €	170 928,00 €	
2026	Extension bâtiment socio-culturel	593	Vitalité	109 150,00 €	27 287,50 €	38 202,50 €	12 006,50 €	31 653,50 €	
2025	Gendarmerie	581	Vitalité	754 907,20 €	89 232,00 €	252 529,00 €	0,00 €	292 094,70 €	121 051,50 €
				3 944 819,20 €	899 999,70 €	877 487,50 €	248 607,50 €	775 823,00 €	1 122 850,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, (DEL25070801) :

- Approuve le plan de financement prévisionnel des travaux de la gendarmerie,
- Sollicite un nouvel avenant au contrat RCVCB afin de prendre en compte les travaux de la gendarmerie en lieu et place de ceux concernant la construction du pôle culturel,
- Demande que l'aide du département de l'Allier, d'un montant de 89 232,00 € soit maintenue,
- Autorise monsieur le maire à signer les documents correspondants à cette décision.

Rénovation de la gendarmerie

Monsieur le maire présente le projet de rénovation de la gendarmerie qui comprend la rénovation énergétique ainsi que les travaux d'aménagements et d'accessibilité.

Ce projet est la suite de l'audit énergétique réalisé à la fin de l'année 2023 et réactualisé au mois de juin 2025. Ces travaux sont fortement soutenus par la préfecture de l'Allier qui a déjà attribué la somme de 252 529 euros au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Travaux d'aménagements et d'accessibilité

Les travaux d'aménagements et d'accessibilité concernent la cour, l'accès piéton depuis l'extérieur, la zone d'accueil du public et les bureaux.

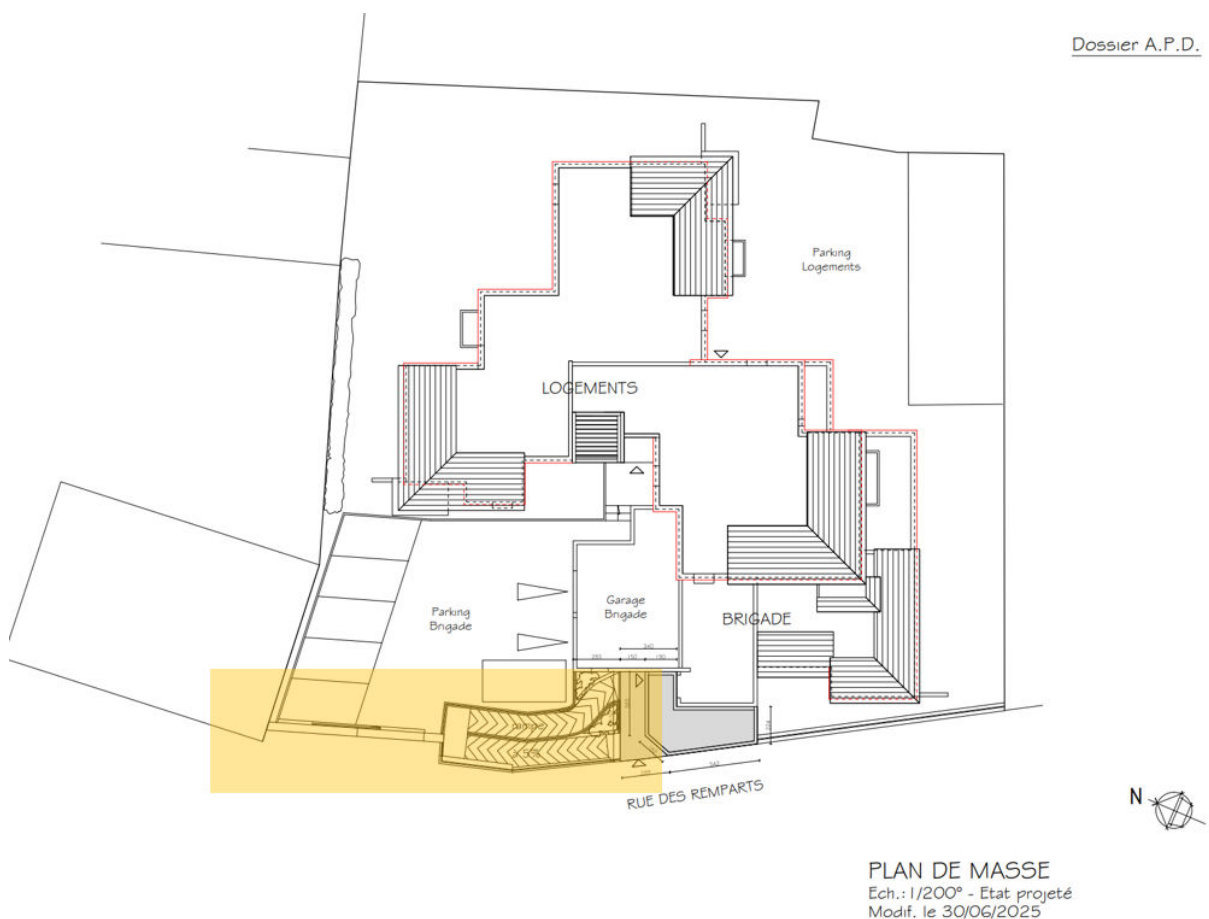


FIGURE 1 - TRAVAUX EXTERIEURS

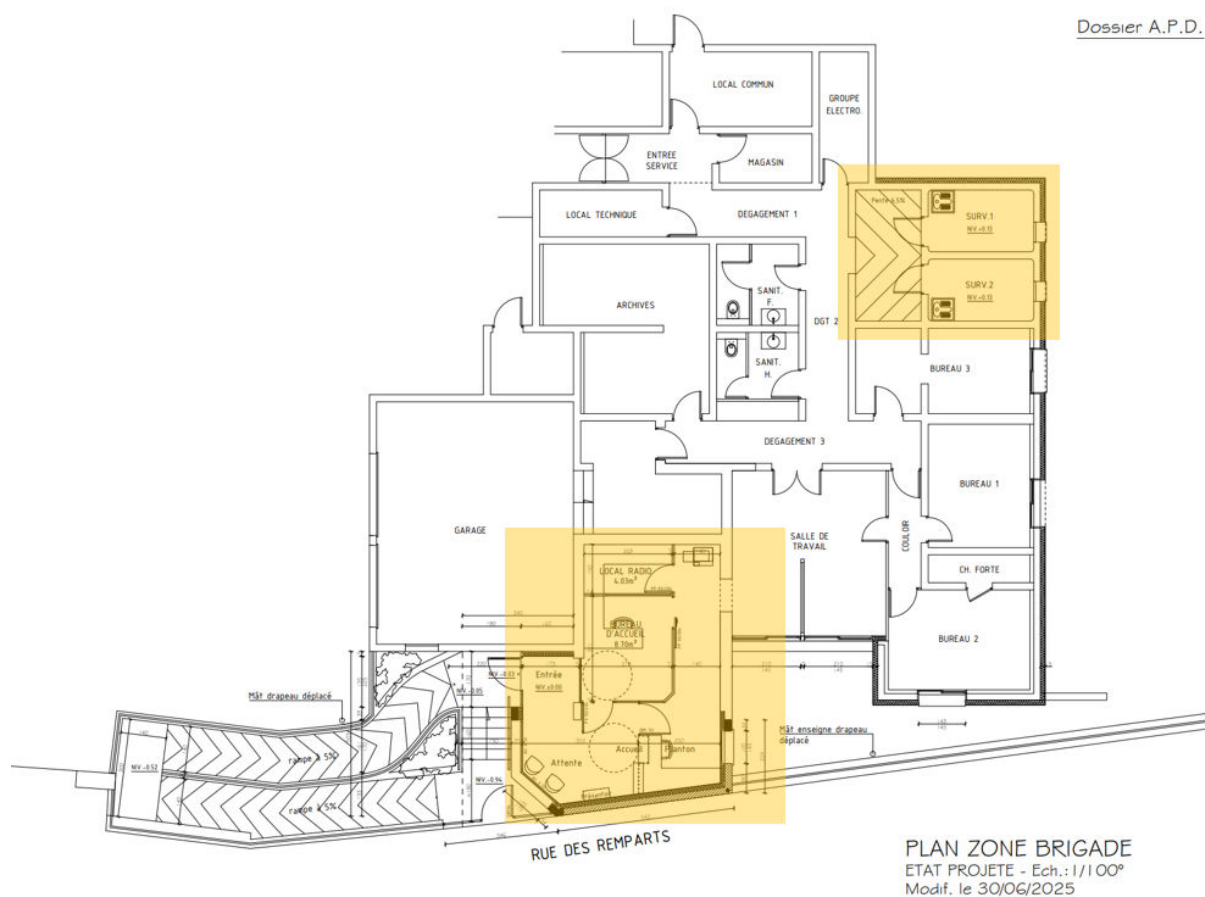


FIGURE 2 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR

Rénovation énergétique

L'audit énergétique réalisé à la fin de l'année 2023 a été réactualisé au moins de juin 2025 afin de prendre en compte les nouvelles exigences qui permettent d'identifier l'effort à réaliser (et leur pertinence) pour être éligible à des aides telles que les Fonds Verts.

Différentes solutions sont préconisées dans cet audit. Elles se distinguent par la réduction très importante de la consommation électrique finale.

Solutions préconisées

SOLUTION 1

- Isolation par l'extérieur
- Isolation des plafonds sur combles
- Isolation des toitures terrasses + étanchéité
- Hybridation de la chaudière
 - Radiateur eau chaude
 - Robinets thermostatiques
- Remplacement des chaudières dans les logements pour des modèles plus récents + robinets thermostatiques
- Relamping LED dans la gendarmerie

SOLUTION 2

- Isolation solution 1
- Hybridation des chaudières dans les logements
- Pompe à chaleur air/air dans gendarmerie

SOLUTION 3

- Isolation solution 1
- PAC air/air multi-split dans les logements
- ECS thermodynamique

SOLUTION 4

- Isolation solution 1
- PAC air/eau par logements

Tableau de consommation – Locaux de la gendarmerie

Tableau de consommation d'énergie primaire - Gendarmerie						
Préconisations	Total EP (kWh/m ² .an)	Economie EP (kWh/m ² .an)	Economie EP (%/an)	Emission de GES (Kg/m ² .an)	Economie de GES (Kg/m ² .an)	Economie de GES (%/an)
Etat Initial	201,40			33		
Solution n°1	107,00	94,40	46,87%	9	24	48,40%
Solution n°2	94,30	107,10	53,18%	3	30	60,00%

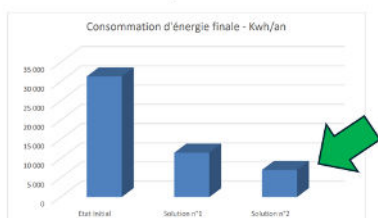
Tableau de consommation – Logements

Tableau de consommation d'énergie primaire - Logements						
Préconisations	Total EP (kWh/m ² .an)	Economie EP (kWh/m ² .an)	Economie EP (%/an)	Emission de GES (Kg/m ² .an)	Economie de GES (Kg/m ² .an)	Economie de GES (%/an)
Etat Initial	247,00			50		
Solution n°1	223,00	24	9,72%	45	5	10,00%
Solution n°2	177,00	70	28,34%	19	31	62,00%
Solution n°3	93,00	154	62,35%	2	48	96,00%
Solution n°4	94,00	153	61,94%	2	48	96,00%

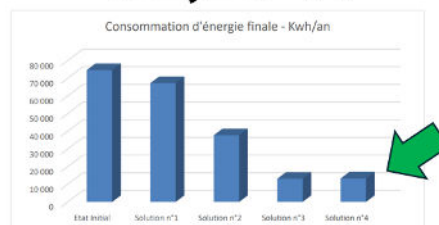
Réduction importante de la consommation électrique finale



- 77,45 %



- 82,20 %



Plan de financement

La gendarmerie nationale considère que ces travaux lui permettront de réaliser d'importantes économies de fonctionnement et propose de participer significativement en accordant un « surloyer » dont la durée peut être comprise entre 5 et 17 ans selon son montant. Une telle participation permettrait d'annihiler l'impact d'un emprunt sur le budget de la commune.

Les dépenses identifiées sont les suivantes :

NATURE DES DEPENSES avec REDUC NRJ	Prestataire	Locaux gendarmerie	Logements	Extérieur	Total HT
Mission DIAG		--	--		4 000,00 €
MOE Phase 1	Cabinet Brun	--	--		29 362,96 €
MOE Phase 2		--	--		24 204,24 €
RENOVATION ENERGETIQUE					- €
Isolation + étanchéité		13 330,00 €	64 375,00 €		77 705,00 €
ITE		12 760,00 €	121 775,00 €		134 535,00 €
Isolation des combles		2 220,00 €	4 650,00 €		6 870,00 €
Remplacement chaudières individuelles par PAC air/eau			116 000,00 €		116 000,00 €
Remplacement chaudière gaz par PAC air/air		37 000,00 €			37 000,00 €
Remplacement chassis + protection solaire		10 040,00 €			10 040,00 €
Relamping LED		10 000,00 €			10 000,00 €
Remplacement VMC			8 000,00 €		8 000,00 €
AUTOCONSOMMATION					- €
Panneaux photovoltaïques		10 500,00 €	10 500,00 €		21 000,00 €
ACCESSIBILITE					- €
Rampe extérieure PMR				31 000,00 €	31 000,00 €
Portillon PMR + interphonie PMR + contrôle à distance				3 150,00 €	3 150,00 €
Eclairage extérieur zone PMR				5 000,00 €	5 000,00 €
Remplacement porté d'entrée par porte tiercée		4 650,00 €			4 650,00 €
Mobilier adapté PMR		4 970,00 €			4 970,00 €
Rampe cellules		400,00 €			400,00 €
AUTRES TRAVAUX		168 345,00 €	49 675,00 €		218 020,00 €
					- €
					- €
SPS		--	--		3 000,00 €
CT		--	--		5 000,00 €
		274 215,00 €	374 975,00 €	39 150,00 €	753 907,20 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Origines	Montant	%	Décision déjà prises
Crédits européens			
Etat	252 529,00 €	33,50	Attribué le 28 mai 2025
Conseil Régional			
Conseil Départemental	89 232,00 €	11,84	
Autre (Fonds Verts)	120 051,50 €	15,92	
Total aides publiques	461 812,50 €	61,26	
Emprunt	290 000,00 €	38,47	
Ressources propres	2 094,70 €	0,28	
Total autofinancement	292 094,70 €	38,74	
Total général HT	753 907,20 €	100	

Décision

Monsieur le maire indique à l'assemblée le fort intérêt de ces travaux par la gendarmerie qui réaffectera son dispositif opérationnel pour le positionner sur Huriel en lieu et place de Montluçon actuellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (DEL25070802) :

- Approuve la proposition de retenir :
 - o La solution 2 pour les locaux de la gendarmerie ;
 - o La solution 4 pour les logements ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel ;
- Demande le soutien de la Banque des territoires pour la maîtrise d'œuvre des travaux de la gendarmerie ;
- Autorise monsieur le maire à solliciter l'aide des Fonds Verts et du Département de l'Allier.

Habitat partagé & salle communale

Monsieur le maire effectue un point de situation sur l'avancée du projet d'habitat partagé et de la salle commune. Le permis de construire est en cours de finalisation et sera déposé sous peu.

Il présente les plans et les vues immersives qui permettent d'apprécier ces travaux.



FIGURE 3 - PLAN DE MASSE



FIGURE 4 - PLAN DES FAÇADES



FIGURE 5 - VUE IMMERSIVE 1



FIGURE 6 - VUE IMMERSIVE 2

Recomposition du conseil communautaire

Monsieur le maire expose à l'assemblée la nécessité que le conseil municipal se prononce sur la reconstitution du conseil communautaire en vue des prochaines élections municipales. Le nombre de conseillers communautaires peut être fixé par le droit commun ou par un accord local.

Répartition de droit commun

- Calculée selon poids démographique des communes

Répartition selon accord local

- Avant le 31 août 2025
- Accord des communes membres à la majorité qualifiée
- Doit être conforme au cadre législatif

Absence d'accord local = droit commun

Dans ces deux cas, le nombre de conseillers provenant de la commune de Huriel restera inchangé et sera de 9. Un accord local permettrait d'augmenter le nombre de conseillers provenant des autres communes de bien moindre taille pour augmenter le nombre total de conseiller de 25 à 31.

Règle de droit commun

CCPH

25

Huriel

9

Accord local

CCPH

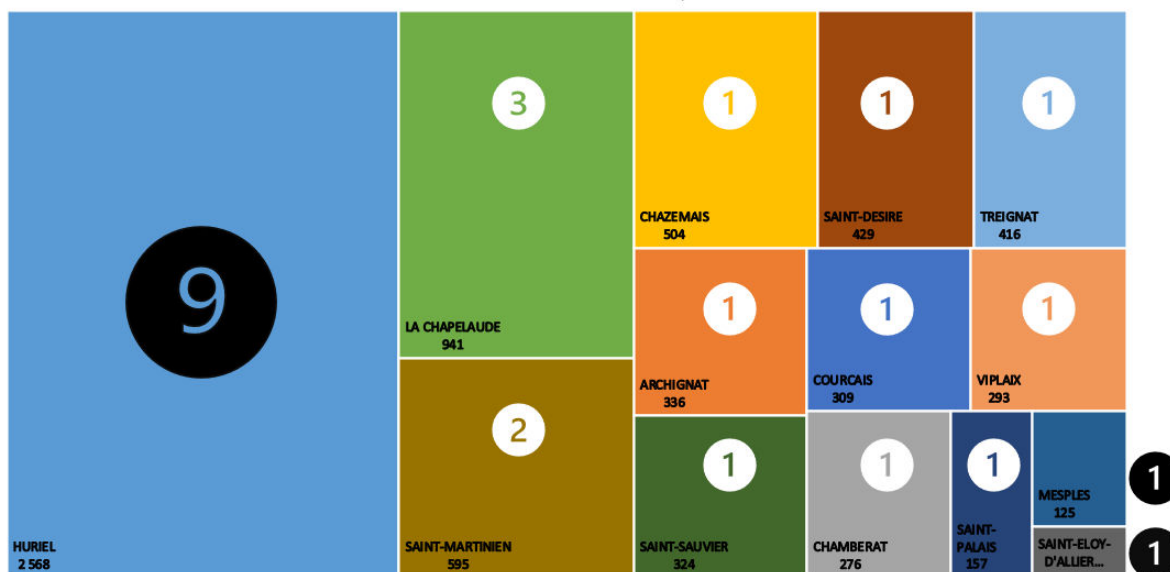
31

Huriel

9

Répartition selon droit commun

Nombre de conseillers communautaires par communes



Répartition si accord local à 31 conseillers

Nombre de conseillers communautaires par communes



Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote. Mr Jean-Elie CHABROL, président de la communauté de communes du Pays d'Huriel ne prend pas part au vote. Le nombre de vote est de 22. A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal approuve la proposition d'accord local à 31 conseillers, dont 9 provenant de la commune de Huriel, pour la prochaine composition de l'assemblée délibérante de la communauté de communes du Pays d'Huriel à l'occasion du renouvellement général des conseillers municipaux (DEL25070803).

Enfance

Tarifs de la cantine et du goûter

Monsieur le maire expose à l'assemblée la nécessité de réviser les tarifs de la cantine afin de les faire correspondre à l'augmentation des prix et d'éviter une trop grande distorsion entre le coût réel des repas et des goûters et le coût facturé aux parents. La tarification proposée est la suivante et correspond à une augmentation d'environ 1,5%.

Il informe également l'assemblée que le montant des impayés de la cantine avoisine les 15 000 euros et que cela affecte la trésorerie de la commune. Des mesures de recouvrement sont en cours.

La nouvelle proposition de tarification, et le rappel des années antérieures, sont les suivants :

		Fréquence hebdomadaire	2023 2024	2024 2025	2025 2026
Cantine	Huriel	4 jours	3,55 €	3,60 €	3,65 €
		1 à 3 jours	4,00 €	4,10 €	4,16 €
	Extérieurs	4 jours	5,10 €	5,18 €	5,25 €
		1 à 3 jours	5,55 €	5,64 €	5,72 €
	Repas adulte		6,30 €	6,40 €	6,49 €

			2023 2024	2024 2025	2025 2026
Périscolaire	Huriel	Goûter	0,80 €	0,85 €	0,86 €
		Repas du mercredi	3,55 €	3,60 €	3,65 €
	Extérieurs	Goûter	0,80 €	0,85 €	0,86 €
		Repas du mercredi	4,00 €	4,10 €	4,16 €
		Repas exceptionnel	4,00 €	4,10 €	4,16 €

Après en avoir délibéré, le conseiller municipal, à la majorité par 19 voix pour et 4 voix contre, adopte la nouvelle tarification telle que décrite ci-dessus.

Alternative alimentaire

Monsieur le maire évoque ensuite, sur l'initiative de la responsable du pôle enfance, une éventuelle alternative lorsque les menus sont composés de viande porcine.

Il est rappelé qu'il n'existe aucune obligation à la mise en place de ses repas.

Lors des débats, il est évoqué qu'une telle mesure, après avoir écarté d'autres menus sous principe de laïcité (le poisson le vendredi), que cela ressemblait fort à en faire rentrer une autre sous un autre motif.

Il est également rappelé que ce sont la confection des repas est réalisée sur place et que les installations ne sont pas adaptées à la confection de menus multiples. De même une telle alternative n'aurait pas vocation à créer un choix entre deux menus selon les envies du moment des enfants.

Après de longs débats, une alternative lors des menus contenant de la viande porcine est souhaitée tant que cela ne pose pas de difficultés dans la réalisation des repas, n'altère pas la

qualité de préparation du menu principal et ne génère pas de tension ou de revendication de quelconque nature. Si des difficultés de quelconque nature devaient survenir, cette alternative prendrait alors fin immédiatement.

Ressources humaines

Accroissement temporaire d'activité

Le recrutement pour le poste de gestionnaire ressources humaines est en cours. Afin de garantir le tuilage des fonctions, selon le recrutement qui sera effectué, il est nécessaire de disposer d'un accroissement temporaire d'activité qui durerait du 1^{er} août au 14 septembre inclus.

La décision concernant ce recrutement sera prise dans les jours à venir.

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement à cet accroissement temporaire d'activité. La candidature retenue ne nécessite pas de mettre en œuvre cet accroissement temporaire d'activité. La demande formulée lors du conseil est devenue caduque.

Divers

Bilan SICTOM

Mme Samantha BOUTET présente ensuite le bilan relatif à la réduction du volume des déchets ménagers depuis le début de l'expérimentation des sacs transparents.

Depuis le mois d'avril, le volume des déchets ménagers a diminué d'environ 40% illustrant ainsi le succès de cette expérimentation.

Pour mémoire, l'objectif de cette expérimentation est de faire baisser significativement le volume des déchets ménagers afin d'interdire une hausse importante de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à la suite de la mise en place de nouvelles taxes par l'Etat sur le volume des déchets.

Travaux réalisés :

Abri bus de Fareilles

Un nouvel abri bus a été installé à Fareilles avec l'aide de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Robot tondeuse pour l'entretien du stade

Le robot tondeuse destiné à l'entretien du stade a été installé ce jour. Son paramétrage et des essais grandeur nature sont en cours afin d'optimiser la programmation des cycles de tonte.

Agenda

Il est ensuite réalisé un tour d'agenda des prochaines manifestations.

Le prochain conseil municipal se tiendra le mardi 30 septembre 2025 à 19h00.

Secrétaire de séance

Samantha BOUTET

Le maire

Stéphane ABRANOWITCH